Quelques chiffres

Mis en place depuis 4 ans par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), ce carnet révolutionnaire sera distribué pour la campagne cynégétique 2009 - 2010 à hauteur de 120.000 exemplaires contre 36.000 en 2005 - 2006.

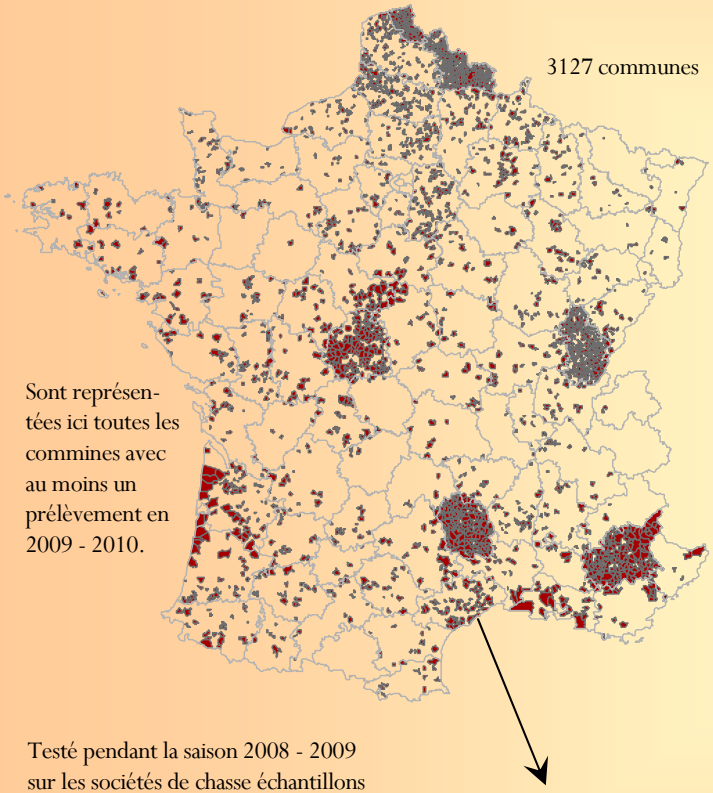

3127 communes

Sont représentées ici toutes les commines avec au moins un prélèvement en 2009 - 2010.

Testé pendant la saison 2008 - 2009 sur les sociétés de chasse échantillons dans le cadre des Unités de Gestion Petit Gibier, le CPU est généralisé à l'ensemble des porteurs du validation départementale à partir de juillet 2009. Longtemps considéré comme « une usine à gaz », les utilisateurs l'ayant testé ont démontré qu'il était beaucoup plus pratique à l'utilisation que bon nombre de carnets déjà existants et qu'il avait l'avantage d'être complet au niveau des informations recueillies.

ZOOM SUR L'HERAULT

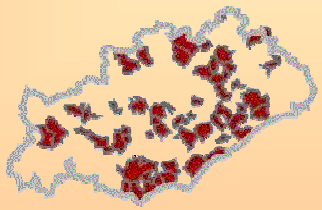

Pour plus de renseignements

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault

PA la Peyrière - 11, rue Robert Schuman

34.433 SAINT JEAN DE VEDAS

☎ : 04.67.42.41.55 💻 : 04.67.42.66.17

✉ contact@fdc34.com 🌐 www.fdc34.com

Fédération Nationale des Chasseurs

11, rue du Général Leclerc

92.136 ISSY LES MOULINEAUX

☎ 01.41.09.65.10 💻 : 01.41.09.65.20

✉ contact@chasseurdefrance.com 🌐 www.chasseurdefrance.com

Site internet du CPU

www.carnetcpu.com

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault

la Région Languedoc Roussillon

Fédération Nationale des Chasseurs

Le Carnet de Prelevement Universel

Pourquoi faire ?

Le CPU (carnet de prélèvement de dernière génération) est un outil unique permettant à un chasseur de pratiquer son loisir sur tout le territoire national avec un seul et même carnet.

« Fini le carnet par département, fini le carnet par espèce, place au carnet de prélèvement universel unique. »

Comment çà marche ?

Vous collez le code barre de votre validation annuelle du permis de chasser (celui correspondant au carnet de prélèvement) dans l'emplacement prévu à cet effet sur le CPU.

Le numéro de permis est facultatif.

Fédération Nationale des Chasseurs
CPU
Carnet de Prélèvement Universel
Si une étiquette "carnet de prélèvement" existe sur votre validation annuelle du permis de chasser, collez là ici
N° Permis de chasser :
CONSEILS DE REMPLISSAGE :
1. Commencez par inscrire votre n° de permis de chasser sur la page de couverture, puis par lire le mode d'emploi du carnet ;
2. Soignez votre écriture, ce carnet pourra être traité automatiquement ;
3. Il n'est pas indispensable de porter ce carnet en action de chasse, SAUF réglementation spécifique à votre département de chasse (PMA, arrêté préfectoral, etc).
4. Ce carnet doit impérativement être retourné à votre Fédération Départementale, SAUF si vous saisissez vos prélèvements sur Internet : www.carnetcpu.com.
Cela vous dispense de retourner le carnet.
Les données recueillies dans le CPU resteront strictement anonymes et ne peuvent être utilisées à d'autres fins que techniques et scientifiques pour la réalisation de synthèses locales, départementales, régionales ou nationales. Les informations nominatives sont confidentielles.

Mode d'emploi

Le CPU est un outil complet et se remplit de manière intuitive. Il se compose de 3 informations :

* **Le lieu de chasse,**
* **La date de chasse,**
* **Les espèces prélevées.**

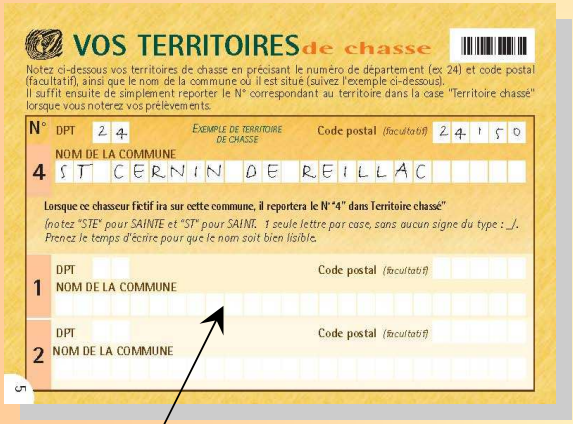
VOS TERRITOIRES de chasse
Notez ci-dessous vos territoires de chasse en précisant le numéro de département (ex 24) et code postal (facultatif), ainsi que le nom de la commune où il est situé (suivez l'exemple ci-dessous).
Il suffit ensuite de simplement reporter le N° correspondant au territoire dans la case "Territoire chassé" lorsque vous noterez vos prélèvements.
N° DPT 24
EXEMPLE DE TERRITOIRE DE CHASSE
Code postal (facultatif) 24150
4 NOM DE LA COMMUNE ST CERNIN DE REILLAC
Lorsque ce chasseur fictif ira sur cette commune, il reportera le N°"4" dans Territoire chassé"
(notez "STE" pour SAINTE et "ST" pour SAINT. 1 seule lettre par case, sans aucun signe du type : _/.
Prenez le temps d'écrire pour que le nom soit bien lisible.
1 DPT Code postal (facultatif) NOM DE LA COMMUNE
2 DPT Code postal (facultatif) NOM DE LA COMMUNE
5

Notez ci-dessus votre ou vos territoires de chasse en précisant le numéro de département (34), le code postal (34000) ainsi que le nom de la commune où il est situé.

Il suffit ensuite de reporter le N° correspondant au territoire dans la case « territoire chassé » lorsque vous noterez vos prélèvements (voir tableaux ci-contre).

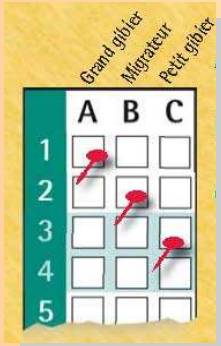

Colonne A : le grand gibier correspondant aux cervidés, sangliers, chamois, mouflons mais aussi renard…

Colonne B : les migrateurs sont les grives, pigeons, cailles, tourterelles, bécasses, le gibier d'eau…

Colonne C : le petit gibier sédentaire ou la chasse à la billebaude correspondant à la chasse généraliste…

Faites une croix sur chaque calendrier mensuel à chaque fois que vous sortez à la chasse même si vous n'avez rien prélevé.

Mode d'emploi

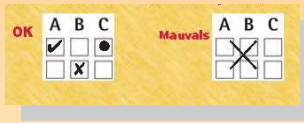

Il est possible de cocher 2 voire 3 cases le même jour si par exemple, vous avez chassé le chevreuil en battue le matin et si vous allez à la bécasse l'après midi.

Vous avez prélevé 2 faisans communs (FAC), vous les notez.

Vous avez prélevé 1 lapin (LAP), vous le notez.

LE CAS DES PMA

Si vous avez prélevé 2 bécasses sur 2 territoires différents, pensez à notez chaque oiseau sur une ligne différente.

Si vous avez prélevé une espèce, vous devez remplir cette partie en renseignant :

* Le N° de territoire : ❶
* La date du prélèvement : ❷
* L'espèce prélevée (voire tableau ci-contre sur les codes espèces): ❸
* Le nombre prélevé : ❹

Lorsque plusieurs espèces sont prélevées le même jour, pensez à répéter le numéro de territoire pour chaque nouvelle espèce prélevée.

Mode d'emploi

L'identification des espèces se fait par un code à 3 lettres :

* Lapin : LAP,
* Perdrix rouge : PER,
* Canard colvert : COL,
* Bécasse des bois : BEC,
* Vanneau huppé : VAN…

Avec un peu d'habitude, c'est tout simple.

Voilà l'application internet vous permettant de faire vous-même la saisie de vos prélèvements et de vos journées de chasse.

Alors n'hésitez pas, c'est très simple, juste quelques clics et vous verrez vos synthèses, vos statistiques, vos graphiques…

Carnet de CPU Prélèvement Universel
Fédération Nationale des Chasseurs
Accueil
Créer mon compte CPU
Info pratiques
Nous contacter
Bienvenue
Nom d'utilisateur
Mot de passe
Valider
> Mot de passe oublié ?
Vous êtes en ligne sur le site de la Fédération nationale des chasseurs (FNC) dédié au CPU -Carnet de prélèvement universel. Ce site est mis gratuitement à votre disposition pour vous permettre de créer votre compte CPU personnel. Celui-ci va enregistrer vos sorties de chasse et les prélèvements de votre saison 2008-2009 et en effectuer la synthèse à l'issue de la campagne.
Vous participez ainsi à une initiative unique en Europe qui va permettre de constituer l'une des plus importantes bases de données avec des informations sur plus de 80 espèces gibiers et un réseau de collecte de 1.300.000 chasseurs. Votre action contribuera à mieux connaître les espèces gibiers et les prélèvements des chasseurs et confortera les dossiers scientifiques soutenus par la FNC concernant les dates de chasse ou les espèces chassables.
Ce site en ligne est complémentaire de l'action des fédérations pilotes engagées dans la diffusion du carnet de prélèvement universel.
La loi informatique et libertés s'applique au site CPU et garantit la confidentialité de vos informations et l'absence de toute utilisation à titre commercial.
Vous pouvez maintenant créer votre compte CPU (pour en savoir plus sur le CPU cliquez sur infos pratiques).
> Créer mon compte CPU
La création du compte CPU effectuée, vous accédez à votre compte CPU en saisissant votre nom d'utilisateur et mot de passe dans les champs situés dans la colonne à gauche de l'écran.
Pour toute question : contactcpu@chasseurdefrance.com